

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation complémentaire d'une durée de 42 heures, le stagiaire aura acquis le socle nécessaire pour gérer une entreprise funéraire.

Cette formation en complément à la formation d'assistant funéraire de 140 heures.

PUBLIC

- Les agents, directeur ou responsable d'agence, d'un établissement ou d'un bureau où sont accueillies les familles qui viennent conclure des prestations funéraires
- Les gestionnaires, responsables d'une chambre funéraire ou d'un crématorium
- Les personnes qui assurent la direction des régies, entreprises ou associations habilitées, PDG d'une SA ou d'une SAS, gérant d'une SARL, propriétaire gérant d'une entreprise en nom personnel, président d'une association, etc.

CONTENU

Gestion d'entreprise

- Comptabilité : tenir sa comptabilité, les options de gestion, connaissance du bilan et comptes de résultat.
- Gestion du personnel, management d'une équipe
- Connaissance de la convention collective
- Rappel des grandes règles du droit du travail, connaissance de l'inspection du travail et des prud'hommes.
- Droit de la consommation et droit de la concurrence
- Droit fiscal et droit des sociétés : les choix stratégiques d'une entreprise de services funéraires

DURÉE : 42 heures

MOYENS

- Salle de formation réservée pour l'ensemble de la formation présentielle
- Une feuille d'émargement sera faite signée en fin de formation et une attestation de formation sera délivrée